Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 1 (1910)

Artikel: La Confédération et l'école en 1908
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-109077

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA CONFÉDÉRATION ET L'ÉCOLE EN 1908.

I. Ecole polytechnique fédérale à Zurich en 1907-1908.[1]

1. *Etudiants ; examens.* Des 441 jeunes gens ayant demandé leur admission, 387 ont été admis : 271 sans examen et 116 à la suite d'un examen d'admission.

Le nombre total des étudiants réguliers était de 1285, auxquels il faut ajouter 1105 auditeurs. 264 étudiants ont quitté l'Ecole polytechnique munis du certificat de sortie ; 158 des 192 candidats ont subi avec succès l'examen du diplôme.

24 étudiants étaient au bénéfice de *bourses* allant de 200 à 400 fr. ; 50 ont bénéficié d'une réduction de la finance des cours.

2. *Corps enseignant.* Le corps enseignant comptait 64 professeurs en titre, 5 professeurs adjoints, 41 professeurs honoraires et privat-docents, 73 assistants dans le semestre d'hiver, 68 dans celui d'été. Il a fallu recourir, comme les années précédentes, à des maîtres auxiliaires pour des exercices pratiques.

3. *Divers.* Dans le courant de l'année scolaire 1907-08, deux événements importants se sont accomplis : le nouveau règlement a été élaboré, et la question du contrat de partage avec les autorités municipales et cantonales a reçu une solution définitive.

Le nouveau *Règlement* a aboli les plans d'études obligatoires et les a remplacés par des plans d'études normaux qui se bor-

[1] Voir aussi le chapitre consacré à l'organisation scolaire de la Suisse.

nent à fournir des directions aux étudiants. Dès le début de leurs études, ils auront entière liberté dans le choix des branches. Les promotions dans les cours supérieurs sont abolies ; des notes ne sont plus données que sur demande expresse. Les mesures disciplinaires pour manque d'application ont aussi été abrogées. L'Ecole polytechnique a maintenant le droit de décerner le grade de docteur.

Le *contrat de partage* procure enfin à l'Ecole polytechnique des locaux suffisants et met un terme à des négociations qui ont duré une dizaine d'années.

Les *dépenses* ont été, en 1908, de 1 402 078 fr., contre 1 383 199 fr. en 1907.

II. Examens fédéraux de maturité et de médecine.

1. *Examens fédéraux de maturité.*

En automne de l'année 1908 ont été appliquées pour la première fois les nouvelles prescriptions concernant l'examen de maturité des étudiants en médecine. Le tableau ci-après prouve à l'évidence combien sont plus élevées les exigences du programme de 1906 en comparaison avec l'ancien, de 1880. Au printemps, sur 42 candidats, 34 ont subi l'examen avec succès ; 8 ont échoué ; en automne, 16 seulement sur les 37 candidats ont subi les épreuves avec succès, 21 ont échoué.

Pendant un certain nombre d'années, *les examens complémentaires de latin*, imposés aux élèves porteurs du certificat de maturité d'une Ecole réale supérieure ayant un contrat avec l'Ecole polytechnique, étaient subis devant les commissions cantonales. Depuis l'année 1908, ils sont de la compétence de la commission fédérale, qui doit y appliquer le programme réduit prévu par l'arrêté de 1906. Ces examens complémentaires ont donné un résultat peu satisfaisant, 6 candidats sur 13 ayant échoué et 7 seulement ayant subi les épreuves avec succès.

Les examens de maturité pour les médecins, dentistes, pharmaciens et vétérinaires ont eu lieu à Zurich, Berne, Lucerne, Fribourg et Neuchâtel.

Examens complets :

	Suisses	Etrangers	Total	
Inscrits	66	33	99	
Ont subi l'examen avec succès	33	17	50	(50,5 %)
Ont échoué	18	11	29	(29,3 %)
Se sont retirés	15	5	20	(20,2 %)

2. *Examens fédéraux de médecine.*

Le tableau ci-après fournit des renseignements sur les résultats de ces examens :

(+ = succès ; — = insuccès.)

Examens		Bâle +	Bâle —	Berne +	Berne —	Fribourg +	Fribourg —	Genève +	Genève —	Lausanne +	Lausanne —	Neuchâtel +	Neuchâtel —	Zurich +	Zurich —	Récapit. +	Récapit. —	Total
Médecins	scien. nat.	17	2	23	7	17	2	26	6	20	4	4	1	61	9	168	31	199
	anat. phys.	25	1	18	1	—	—	12	3	12	1	—	—	46	2	113	8	121
	profession.	22	—	17	—	—	—	16	—	10	1	—	—	38	6	103	7	110
Dentistes	anat. phys.	1	1	2	—	—	—	4	—	3	—	—	—	1	—	11	1	12
	profession.	—	1	—	—	—	—	2	—	1	—	—	—	11	—	14	1	15
Pharm.	com. pharm	10	1	3	—	—	—	3	—	12	1	—	—	9	—	37	2	39
	profession.	3	—	4	3	—	—	2	—	8	2	—	—	7	1	24	6	30
Vétérin.	anat. phys.	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	6
	profession.	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	7	—	7
Total pr chaque siège		78	6	77	11	17	2	65	9	66	9	4	1	176	18	483	56	539
1908 total		84		88		19		74		75		5		194		539		
		71	9	87	14	7	4	71	7	57	16	6	—	124	27	423	77	500
1907 total		80		101		11		78		73		6		151		500		

Parmi les 539 candidats, il y avait 486 Suisses, se répartissant comme suit sur les divers cantons : Zurich 54, Berne 65, Lucerne 29, Uri 1, Schwytz 4, Unterwald-le-Haut 3, Unterwald-le-Bas 3, Glaris 7, Zoug 3, Fribourg 12, Soleure 17, Bâle-Ville 30, Bâle-Campagne 7, Schaffhouse 7, Appenzell-Rh. extér. 7, St-Gall 30, Grisons 32, Argovie 34, Thurgovie 13, Tessin 14, Vaud 45, Valais 11, Neuchâtel 29, Genève 30.

Parmi les 53 étrangers, on compte 26 Allemands, 6 Russes, 5 Autrichiens, 4 Hollandais, 3 Italiens, 2 Anglais, 2 Suédois, 7 Français, 1 Belge, 1 Hongrois, 1 Serbe et 1 Javanais.

Parmi les candidats, il y avait 41 dames (7,6 %) : 23 Suissesses et 18 étrangères.

Le chiffre 539 est le plus élevé qui ait été atteint jusqu'à présent ; en 1907, il y avait 500 candidats et la moyenne des

dix dernières années n'était que de 495,6. L'augmentation concerne surtout les examens de sciences naturelles, subis par 199 candidats. La moyenne des cinq dernières années n'était que de 155,5. La conséquence sera, les années prochaines, un accroissement considérable du nombre des examens d'anatomie et de physiologie. Le total des examens de médecine (231) et celui des examens des dentistes est resté inférieur aux chiffres des années passées. Les examens des pharmaciens, par contre, ont augmenté régulièrement depuis l'année 1904 (de 34 à 69) et dépassent considérablement la moyenne des dix dernières années (40,1). Le nombre des examens des vétérinaires a, au contraire, diminué. On en comptait 27 en 1904, 32 en 1905, 17 en 1906, 26 en 1907 et seulement 13 en 1908.

Le 1er mars 1908 a été mise en vigueur la *Pharmacopœa Helvetica*, en sa 4e édition.

III. **Examens fédéraux des recrues.**

a) *Examen pédagogique.*

L'élévation graduelle du niveau des connaissances générales dont notre jeunesse masculine doit faire la preuve à l'occasion des examens pédagogiques, a déjà souvent subi de petites fluctuations, soit que les progrès aient été moins considérables, soit qu'il y ait même eu de légers reculs. Néanmoins, il a été permis de constater un développement progressif, pour autant qu'il est possible d'en avoir la preuve par les examens des recrues. Les reculs minimes dans les résultats ont été plus que compensés dans la suite.

Un léger recul est la caractéristique des résultats des examens de 1908, comparés à ceux de l'année précédente, sans qu'il y ait cependant lieu d'en tirer des conclusions trop graves. Il ne faut pas oublier que, depuis 1904, les résultats allaient en s'améliorant d'une année à l'autre. De 1906 à 1907 il y a même eu un progrès tel qu'on n'en avait jamais encore constaté. C'est pourquoi il fallait s'attendre tôt ou tard à un certain arrêt.

Les bons résultats (note 1 dans plus de deux branches) ont atteint le même chiffre qu'en 1907, c'est-à-dire 39 sur 100

recrues examinées. Ces bons résultats ont été plus nombreux dans 9 cantons; leur nombre a diminué dans 13, et leur total est resté le même dans 3 cantons. 88 parmi les 186 districts ont atteint un nombre supérieur, 94 un nombre inférieur de bons résultats; dans 4 districts, il n'y a pas eu de changement.

5 recrues sur 100 (4 en 1907) ont obtenu de mauvais résultats (note 4 ou 5 dans plus d'une branche). Mais en réalité le recul est moins considérable quand, au lieu des chiffres entiers, on tient compte des résultats exacts; ceux-ci sont de 4,45 % en 1907 et de 4,85 % en 1908. La différence réelle n'est donc que de 0,4 %. Quant aux mauvais résultats, il y a eu augmentation dans 9 cantons, recul dans 13, tandis que 3 cantons restaient stationnaires. Dans 75 districts, les mauvais résultats ont été plus rares, dans 90, plus nombreux; 21 districts restaient sans changement.

La note moyenne pour la Suisse a été de 7,35 contre 7,32 en 1907, il y a eu ainsi un recul de 0,03 point. La différence est donc insignifiante. Il est vrai que la situation prend un autre aspect quand on compare les résultats des cantons et des districts. Seuls 11 cantons et 85 districts ont une moyenne supérieure; elle est inférieure dans 14 cantons et 101 districts. Entre la moyenne la plus élevée (Genève) et la moyenne la plus basse (Appenzell-Rh. int.) il y a un écart de 2,55 (2,46 en 1907); l'écart moyen par branche d'examen est donc de 0,64.

Voici le tableau des notes moyennes et du groupement des cantons d'après celles-ci:

		Nombre des cantons ayant une moyenne de				
Année	moyenne	moins de 7,00	7,00-7,99	8,00-8,99	9,00-9,99	10,00 et plus
1908	7,35	4	16	5	—	—
1907	7,32	5	16	3	1	—
1906	7,52	5	13	7	—	—
1905	7,60	3	17	3	2	—
1904	7,82	3	12	7	3	—
1903	7,94	2	10	10	3	—
1902	7,95	3	10	9	2	1
1901	7,97	4	8	10	3	—
1900	8,20	1	10	10	4	—
1899	8,24	2	8	9	6	—

* * *

Le rang des cantons, établi chaque année dans la presse et par des cercles intéressés, a souvent déjà été ramené à sa juste valeur par le Bureau statistique fédéral. Cela n'empêche pas qu'il soit publié chaque année, avec une persistance remarquable. Il est établi d'après la moyenne des cantons. Il sera donc utile d'exposer ici la manière de voir de l'expert pédagogique en chef, M. Weingart, directeur à Berne. Il écrit:

« De nombreux cercles de la population se font encore une idée erronée au sujet de l'importance du rang des cantons dans les examens des recrues.

Nous avons des cantons dont la population s'occupe presque exclusivement d'agriculture, d'élevage de bétail et d'économie alpestre. Ces cantons peuvent se contenter d'un programme très simple pour l'école populaire, qui se borne à enseigner la lecture, la composition, l'arithmétique et les connaissances civiques. Grâce à des efforts soutenus et à des ressources financières considérables, ces cantons peuvent faire atteindre à leurs élèves un degré assez élevé dans les branches indiquées. Il va de soi que les cantons industriels, où la situation économique est toute différente, ne peuvent se contenter d'un programme scolaire aussi simple. Les métiers, les industries, le commerce sont pour eux des facteurs importants. C'est pourquoi ils ont introduit dans leur programme des branches comme la géographie, l'histoire générale, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, la gymnastique, surtout aussi le dessin. Dans bien des endroits viennent encore s'ajouter les travaux manuels et une langue étrangère.

Il est facile à comprendre que, en présence d'un programme aussi étendu, le temps consacré à l'instruction restant le même, les anciennes branches principales : lecture, écriture, calcul ne peuvent pas être cultivées avec la même intensité que dans les autres cantons.

Or, l'examen pédagogique des recrues ne porte que sur la lecture, la composition, le calcul et les connaissances civiques. La Confédération veut s'assurer jusqu'à quel point les cantons se conforment à l'article 37 de la Constitution fédérale,

qui demande que l'instruction primaire soit suffisante. A côté de cela, les résultats de l'examen ont un but militaire par le fait qu'ils servent de base à l'incorporation des jeunes citoyens dans les différentes armes. Les exigences modestes actuelles suffisent à ces buts. Elles ne doivent pas être augmentées, ne devant pas dépasser le programme d'une bonne école primaire. L'examen doit constater si le jeune homme possède les connaissances indispensables à son âge. Il doit posséder ce minimum de connaissances, s'il veut exercer avec entendement sa profession et ses droits civiques.

Si l'on tient compte de tous ces facteurs, on comprendra facilement que le canton d'Unterwald-le-Haut peut se trouver, dans le rang, à côté de Zurich ; le Valais, à côté de Genève. On pourrait encore rapprocher d'autres cantons les uns des autres. Il est évident que les recrues de Zurich et de Genève, qui n'ont fréquenté que l'école populaire, sans parler de ceux ayant suivi les cours d'un établissement supérieur, possèdent des connaissances bien plus étendues que leurs camarades d'Unterwald-le-Haut et du Valais ; seulement ces facteurs n'entrent pas en ligne de compte lors de l'examen des recrues.

Il est donc absolument vrai, comme on entend souvent dire, que les résultats des examens de recrues ne donnent pas une image exacte de l'état des connaissances des jeunes Suisses âgés de dix-neuf ans. C'est pourquoi on fera bien de ne pas accorder une trop grande importance au rang des cantons. Cependant personne ne contestera que l'examen pédagogique des recrues n'ait exercé une influence extraordinaire sur le développement de l'enseignement en Suisse. »

*
* *

Le tableau suivant contient le nombre des recrues examinées en automne 1908.

Canton dont l'école primaire a été fréquentée en dernier lieu.	Recrues examinées Total.	ayant fréquenté un établissement supérieur.
Suisse	136 441	38 906
Zurich	15 315	8 890
Berne	29 065	5 276
Lucerne	5 936	2 442

Canton dont l'école primaire a été fréquentée en dernier lieu.	Recrues examinées Total.	ayant fréquenté un établissement supérieur.
Uri	806	167
Schwytz	2 478	503
Unterwald-le-Haut	621	53
Unterwald-le-Bas	587	125
Glaris	1 369	485
Zoug	983	347
Fribourg	6 097	846
Soleure	4 810	1 635
Bâle-Ville	3 103	1 223
Bâle-Campagne	3 263	1 029
Schaffhouse	1 651	746
Appenzell-Rh. ext.	2 528	723
Appenzell-Rh. int.	621	78
Saint-Gall	10 198	3 152
Grisons	3 962	1 390
Argovie	9 296	2 154
Thurgovie	4 834	1 538
Tessin	4 512	1 041
Vaud	11 245	1 853
Valais	4 844	390
Neuchâtel	5 402	1 264
Genève	2 910	1 556
N'ayant suivi aucune école	5	—
Ayant suivi un établissement supérieur		38 906
Savoir :		
Une école secondaire inférieure		26 164
Une école professionnelle		5 224
Un gymnase ou établissement similaire		6 676
Une université		842
Une école primaire de l'étranger	2 123	679

Les examens de l'automne 1908 se sont passés régulièrement.

Les *inspections* ont démontré:

qu'il est bon de commencer les opérations du recrutement à 7 h. du matin, surtout en juillet et en août;

que les recrues se sont partout efforcées de faire le meilleur examen possible et qu'il y a lieu de louer beaucoup leur zèle, leur application et leur conduite.

Les personnes assistant aux examens sont chaque année plus nombreuses ; ce sont des membres des autorités, des ecclésiastiques, des inspecteurs et des instituteurs. Elles font preuve, en général, de beaucoup de tact; il est cependant fort regrettable que certains instituteurs cherchent à se mêler des opérations des examens.

Sept hommes seulement se sont présentés en 1908 à un second examen.

On s'efforce toujours d'arriver à la plus grande uniformité possible dans les examens et les appréciations.

Depuis deux ans, les résultats de l'examen pédagogique et physique des recrues sont inscrits dans les certificats scolaires et envoyés aux cantons.

b) *Examen de gymnastique.*

Les examens de gymnastique lors du recrutement étaient obligatoires pour la première fois en 1908, conformément à l'article 103 de l'organisation militaire de 1907.

Sur 29 294 jeunes gens présents au recrutement, 27 640 ont passé l'examen de gymnastique, et 1654 ont dû en être dispensés. Le Bureau fédéral de statistique a été chargé d'examiner les résultats des examens. Nous signalons, en fait d'innovation, que les notes de l'examen de gymnastique ne sont plus seulement inscrites dans le livret de service de l'homme, elles sont également communiquées aux départements cantonaux de l'instruction publique.

Dans le but d'uniformiser dans la mesure du possible la manière de faire subir l'examen, une instruction a été donnée aux experts-chefs de chaque division, le 11 juillet, à Langenthal, lors du recrutement dans la contrée. On s'en est fort bien trouvé.

Les travaux statistiques durant toujours passablement longtemps, nous ne sommes pas en état de donner des détails plus complets sur les résultats des examens de gymnastique en 1908.

IV. Avancement de l'enseignement professionnel et industriel.

1. *Etablissements d'enseignement professionnel.*

Le tableau suivant donne un aperçu des subventions fédérales allouées pendant l'année 1908 aux établissements d'enseignement professionnel et industriel, conformément à l'arrêté fédéral du 27 juin 1884; en même temps, il indique le nombre des établissements subventionnés.

Cantons	Nombre des établissements	Subvention Fr.
Zurich	43	248 482
Berne	55	226 889
Lucerne	5	17 392
Uri	1	1 050
Schwytz	8	4 411
Unterwald-le-Haut	6	1 969
Unterwald-le-Bas	3	1 382
Glaris	10	7 546
Zoug	5	3 475
Fribourg	16	52 110
Soleure	18	19 230
Bâle-Ville	3	76 452
Bâle-Campagne	9	10 712
Schaffhouse	4	4 497
Appenzell-Rh. ext.	13	8 526
Appenzell-Rh. int.	1	285
St-Gall	37	111 744
Grisons	11	8 574
Argovie	21	33 768
Thurgovie	13	6 333
Tessin	26	33 240
Vaud	30	39 685
Valais	9	8 249
Neuchâtel	11	124 417
Genève	9	165 660
Total	367	1 216 078

	en 1907 Fr.	en 1908 Fr.
Les dépenses totales des établissements étaient de	4 329 453.86	4 582 735.97
Les prestations des cantons, communes, corporations et particuliers, de	2 456 244.53	2 562 470.50
La subvention fédérale était de	1 170 435.60	1 216 078.—
La subvention fédérale pour 1909 est de		1 302 284.—

En date du 15 juin 1908, le département fédéral du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture a envoyé aux cantons une circulaire dans laquelle il traite la question de la location et celle de l'amortissement:

1° Dès l'année 1908, la location admissible, après déduction de l'amortissement qui a eu lieu jusqu'à présent, diminuera chaque année d'au moins 2 % du loyer primitif, de sorte qu'elle sera éteinte dans 50 ans au plus tard. Les budgets des établissements à subventionner doivent avoir égard à cette circonstance. Les propriétaires des bâtiments sont autorisés à se servir d'une échelle différente d'amortissement.

2° Des bâtiments ou parties de bâtiments qui existaient déjà avant leur utilisation par un établissement subventionné ne peuvent être mis en compte que pour la partie de la valeur qui reste, après déduction de 2 % par année jusqu'au moment de cette utilisation.

3° Une location ne peut être mise en compte:

a) quand un bâtiment public ou un bâtiment construit spécialement pour l'exploitation de l'établissement subventionné est complètement amorti;

b) quand un bâtiment a été construit ou acquis depuis plus de 50 ans par l'Etat, la commune ou l'établissement subventionné.

Ces prescriptions sont aussi applicables aux établissements qui sont placés sous le régime de l'arrêté fédéral du 20 décembre 1895 (voir chiffre V).

2. *Bourses.*

Le tableau ci-après indique le but, le nombre et le montant des bourses fédérales qui ont été accordées en vue de former des maîtres.

CANTONS	Visites d'écoles		Voyages d'études		Cours de perfectionnemt pour maîtres, à Aarau		Cours de perfectionnemt pour maîtres, à Berne		Cours d'instruction pour maîtres, à Bienne		Cours de perfectionnement pour maîtres de trav. manuels, à Sion		Récapitulation	
	Boursiers	Montant Fr.	Boursiers	Montant Fr.	Boursiers	Montant Fr.	Boursiers	Montant Fr.	Boursiers	Montant Fr.	Boursiers	Montant Fr.	Boursiers	Montant Fr.
Zurich	12	3630	4	1050	4	340	—	—	—	—	23	2300	43	7320
Berne	10	2300	2	520	9	540	5	150	8	240	11	670	45	4420
Lucerne	2	500	—	—	3	200	—	—	—	—	7	700	12	1400
Uri	1	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	200
Schwytz	1	100	—	—	2	120	—	—	—	—	1	50	4	270
Unterwald-le-Haut	1	400	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	400
Unterwald-le-Bas	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Glaris	4	475	2	100	4	340	—	—	—	—	3	340	13	1255
Zoug	1	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	200
Fribourg	6	3550	3	450	—	—	—	—	—	—	—	—	9	4000
Soleure	—	—	—	—	2	100	—	—	—	—	6	600	8	700
Bâle-Ville	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	400	4	400
Bâle-Campagne	—	—	—	—	2	220	—	—	—	—	3	250	5	470
Schaffhouse	—	—	—	—	—	—	2	90	—	—	1	100	3	190
Appenzell-Rh. ext.	—	—	—	—	2	300	—	—	—	—	3	252	5	552
Appenzell-Rh. int.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	84	1	84
Saint-Gall	18	4150.50	2	300	2	150	—	—	—	—	14	1375	36	5975.50
Grisons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50	1	50
Argovie	7	495	—	—	7	280	—	—	—	—	1	50	15	825
Thurgovie	—	—	—	—	2	140	—	—	—	—	19	1900	21	2040
Tessin	2	300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	300
Vaud	5	1370	—	—	—	—	—	—	—	—	8	800	13	2170
Valais	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	960	16	960
Neuchâtel	8	3000	5	1270	—	—	—	—	—	—	3	240	16	4510
Genève	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	78	20670.50	18	3690	39	2730	7	240	8	240	125	11121	275	38 691.50

Ont encore obtenu des *subventions spéciales :*

a) 31 cours professionnels dans divers cantons . . . . . , ... , .	Fr.	4 120,60
b) Association suisse des chauffeurs et mécaniciens, pour conférences itinérantes dans les sections.	»	1 687,—
c) Association suisse des contre-maîtres, pour cours professionnels dans les sections	»	71,—
d) 4 cours d'instruction pour maîtres des écoles de métiers à Berne, Bienne, Trogen et Weinfelden	»	1 037,20
e) Cours de perfectionnement pour maîtres des écoles de métiers, au Musée industriel d'Aarau	»	628,—
f) Canton de Saint-Gall, pour son institut de conférences itinérantes	»	1 935,—
g) Union suisse des arts et métiers, pour examens d'apprentis	»	25 000,—
h) Association suisse pour la propagation de l'enseignement du dessin et de l'enseignement professionnel, pour sa revue	»	2 300,—
i) Enseignement des travaux manuels aux écoles normales d'Hofwil (500 fr.), de Porrentruy (400 fr.), de Lausanne (500 fr.)	»	1 400,—
k) Société suisse pour travaux manuels de garçons	»	1 000,—
Total	Fr.	38 778,80

*L'exposition suisse des travaux scolaires au III*me *congrès international* pour l'enseignement du dessin et l'enseignement professionnel, en août 1908, à Londres, a reçu une subvention fédérale de fr. 3878,68, la participation suffisante et exemplaire d'établissements scolaires du pays ayant été assurée.

V. Avancement de l'enseignement de l'économie domestique et de l'instruction professionnelle à donner à la femme.

Le tableau suivant donne un aperçu des subventions fédérales allouées pendant l'année 1908 aux établissements d'enseignement professionnel à l'usage du sexe féminin, conformément à l'arrêté fédéral du 20 décembre 1895.

Cantons.	Nombre des établissements subventionnés.	Montant de la subvention. Fr.
Zurich	63	47 792,—
Berne	26	27 164,—
Lucerne	8	10 695,—
Uri	1	86,—
Schwytz	3	626,—
Unterwald-le-Haut	2	421,—
Unterwald-le-Bas	1	555,—
Glaris	24	8 130,—
Zoug	3	700,—
Fribourg	36	48 288,—
Soleure	11	6 351,—
Bâle-Ville	3	50 569,—
Bâle-Campagne	16	5 855,70
Schaffhouse	10	4 625,—
Appenzell-Rh. ext.	25	5 679,—
Appenzell-Rh. int.	1	1 084,—
Saint-Gall	8	23 444,—
Grisons	15	3 130,—
Argovie	31	7 903,—
Thurgovie	55	7 920,—
Tessin	4	9 340,—
Vaud	23	28 419,—
Valais	20	14 420,—
Neuchâtel	4	18 000,—
Genève	3	42 030,—
Total	396	373 226,70

	1907.	1908.
Les dépenses totales étaient de	Fr. 1 411 886,70	Fr. 1 613 555,58
Les prestations des cantons, communes, corporations et particuliers, de .	» 693 850,03	» 804 302,87
La subvention fédérale était de	» 325 994,—	» 373 226,70
La subvention fédérale pour 1909 est de	Fr. 411 120,—	

18 bourses, d'un montant total de fr. 3630 ont été payées en vue de former des *maîtresses*.

Les *cours spéciaux* suivants ont obtenu les subventions fédérales ci-après :

a) 24 cours temporaires d'économie domestique et de travaux manuels dans divers cantons	Fr. 1 710,50
b) Le cours de formation pour maîtresses ménagères, à Zurich	» 6 000,—
c) Le cours de perfectionnement pour maîtresses des écoles de perfectionnement de jeunes filles, à Berne	» 1 225,—
d) Le cours de perfectionnement pour maîtresses des écoles de perfectionnement de jeunes filles, à Liestal	» 760,—
e) Les 3 cours de cuisine et de tenue du ménage pour maîtresses, à Aarau.	» 1 387,—
f) Le cours pour maîtresses d'école de couture et de perfectionnement, à Arenenberg	» 600,—
g) Les cours de perfectionnement pour maîtresses ménagères et de couture, à Vérolliez-Saint-Maurice	» 400,—
h) Les 16 cours sur la manière de servir et sur la comptabilité donnés par la Société des maîtres d'hôtel du canton de Berne. . .	» 729,—
Total	Fr. 12 811,50

Avec le concours de la Société suisse d'utilité publique des femmes et sous le patronage du Conseil d'Etat, a eu lieu les 29 et 30 septembre, à Fribourg, un *congrès international pour l'enseignement ménager*. La Confédération a accordé aux dépenses de ce congrès une subvention de 6000 francs.

VI. Examens d'apprentis.

La législation cantonale concernant l'apprentissage reste stationnaire. Jusqu'à ce jour, les treize cantons suivants (dans l'ordre dans lequel les arrêtés ont été pris) ont réglé la question par la voie législative : Neuchâtel, Fribourg, Vaud, Genève, Unterwald-le-Haut, Glaris, Valais, Zoug, Berne, Lucerne, Zurich, Bâle-Ville et Schwytz. En 1908, aucune nouvelle loi n'a été promulguée.

Dans quelques cantons, des projets de loi sont actuellement soumis aux autorités législatives.

Le nombre des *cercles d'examens* n'a pas varié. Excepté le canton du Tessin, tous les cantons ont maintenant introduit les examens d'apprentis.

Le nombre des *participants* a de nouveau augmenté : de 4801 en 1907 à 5141, ce qui correspond à une augmentation de 7 %. En outre, 1698 apprenties se sont présentées aux examens. Avec leurs collègues du sexe masculin, elles se répartissaient sur 162 métiers.

VII. Avancement de l'enseignement de l'agriculture.

Bourses. Le tableau suivant donne un aperçu des bourses allouées et payées en 1908[1].

[1] Les bourses cantonales s'élèvent au même chiffre que celles de la Confédération.

Cantons	Bourses pour études Nombre	Montant Fr.
Zurich	1	400
Berne	5	1000
Bâle-Campagne	1	300
Appenzell-Rh. ext.	1	500
Grisons	2	700
Argovie	1	200
Thurgovie	2	400
	13	3500

Ecoles théoriques et pratiques d'agriculture. — Nous indiquons ci-après les dépenses occasionnées par l'enseignement aux quatre écoles cantonales d'agriculture, ainsi que le montant du subside fédéral, qui s'élève à la moitié des dépenses.

Ecoles	Nombre des élèves	Frais d'enseignement Fr.	Subside fédéral Fr.
Zurich, Strickhof	35	20 702	10 351
Berne, Rütti	62	33 058	16 529
Valais, Ecône	9	18 298	9 149
Neuchâtel, Cernier	28	32 409	16 205
1908:	134	104 467	52 234
1907:	149	101 582	50 791

L'école cantonale d'horticulture de Genève, dont les frais d'enseignement se sont élevés à fr. 30 891.15, a reçu un subside fédéral de fr. 15 185. Elle comptait 35 élèves, répartis en trois années d'études.

Les écoles agricoles d'hiver ont également reçu, comme subside de la Confédération, la moitié des dépenses qui leur ont été occasionnées par l'enseignement, savoir:

Ecoles	Nombre des élèves	Frais d'enseignement Fr.	Subside fédéral. Fr.
Strickhof avec filiale de Wintherthur	50	15 617	7 809
Rütti-Berne	101	18 053	9 026
Langenthal-Berne	36	6 641	3 321
Münsingen-Berne	—	2 846	1 423
à reporter	187	43 157	21 579

Ecoles	Nombre des élèves	Frais d'enseignement Fr.	Subside fédéral. Fr.
Report	187	43 157	21 579
Porrentruy-Berne	21	6 959	3 479
Sursee-Lucerne	108	20 999	10 500
Fribourg	37	17 382	8 691
Custerhof-St-Gall, avec filiale de Sargans	54	20 936	10 468
Plantahof-Grisons	68	22 519	11 260
Brougg-Argovie	134	24 692	12 346
Arenenberg-Thurg.	66	19 880	9 940
Lausanne	40	17 999	8 999
Genève	17	6 540	3 270
1908 :	732	201 063	100 532
1907 :	667	188 054	94 027

Comme par le passé, la Confédération a pris à sa charge la moitié des dépenses occasionnées aux cantons par les *conférences itinérantes* et les *cours agricoles*, les *expertises de fromageries et d'étables*, les *inspections d'alpages et les essais d'engrais sur prairies*. 18 cantons ont touché de ce fait une subvention dont le total se monte à 43 177 fr.

Les écoles de viticulture et stations d'essais viticoles ont occasionné les dépenses suivantes et reçu des subsides fédéraux, comme il est indiqué ci-après :

	DÉPENSES CANTONALES			SUBSIDE FÉDÉRAL
Etablissements	Frais d'enseignement Fr.	Essais Fr.	Total Fr.	Fr.
Ecole d'arboriculture, de viticulture et d'horticulture de Wædenswil	16 862	—	16 862	8 431
Lausanne	—	37 435	37 435	18 718
Auvernier	—	19 125	19 125	9 562
Lenzbourg	—	1 326	1 326	663
Zurich	—	1 390	1 390	695
Douanne-Berne . . .	—	7 000	7 000	3 500
		1908 :	83 138	41 569
		1907 :	90 424	44 712

Les établissements fédéraux d'essais et d'analyses agricoles ont occasionné les dépenses suivantes: domaine du Liebefeld: fr. 59 311; établissements de chimie agricole (Zurich, Berne, Lausanne): fr. 161 523; établissements d'essais et de contrôle de semences (Zurich, Lausanne): fr. 87 459; l'établissement d'industrie laitière et de bactériologie: fr. 53 748, ce qui fait au total fr. 362 041. En regard des dépenses, les recettes se chiffrent à fr. 91 605.

L'établissement fédéral d'essais pour l'arboriculture, la viticulture et l'horticulture, à Wädenswil a occasionné des dépenses se montant à fr. 85 816; les recettes ascendent à fr. 19 063.

Ecoles de laiterie. Elles ont touché des subsides fédéraux s'élevant à la moitié des dépenses occasionnées par l'enseignement (personnel et matériel), savoir :

Ecoles	Nombre d'élèves	Frais d'enseignement	Subside fédéral
		Fr.	Fr.
Rütti-Berne . . .	48	28 537	14 168
Pérolles-Fribourg .	20	20 998	9 750
Moudon-Vaud. . .	18	12 148	6 074
1908:	86	51 683	30 092
1907:	64	59 257	29 018

VIII. **Enseignement commercial.**

Les *Ecoles de hautes études commerciales* ont touché une subvention fédérale de fr. 47 883. Les sections commerciales des universités de Fribourg et de Zurich poursuivent leur développement normal. Il en est de même de l'Académie de Commerce de St-Gall, dont le nombre des élèves suisses est en progrès marqué.

En 1908, la Confédération a subventionné 27 *Ecoles supérieures* de commerce, comptant de 3 à 5 années d'études et dont les élèves doivent être âgés de 14 ans révolus. La subvention s'élevait à fr. 379 915 contre 38 500 (6 écoles) en 1892. Les écoles subventionnées pour la première fois en 1908 sont celles de Lugano, Lucerne et St-Gall, destinées toutes trois aux jeunes

filles. Les élèves fréquentant les écoles supérieures de commerce en novembre 1908 étaient au nombre de 3372.

Cours commerciaux complémentaires ou de perfectionnement.

En 1908, la Confédération a subventionné par une somme de fr. 231 910, 76 écoles complémentaires de la Société suisse des commerçants, et 22 relevant d'autres sociétés et de communes.

La Confédération a encore alloué des subsides aux *bibliothèques* et *conférences* (fr. 9223), aux *travaux de concours* (fr. 657) et aux frais résultant des *examens d'apprentis de commerce* (fr. 8 895). Ces derniers ont eu lieu dans 25 cercles. Sur 793 candidats qui se sont présentés aux examens, 709 ont obtenu le diplôme.

Les *cours de vacances* suivants ont obtenu une subvention fédérale du montant de fr. 2160 :

1° Cours de langue italienne, à l'Ecole de commerce de Bellinzone (4 semaines) ;

2° Cours de langue française appliquée au commerce, à l'Ecole supérieure de commerce, à Lausanne (4 semaines) ;

3° Cours pour maîtres de branches commerciales dans les écoles complémentaires, organisé à Zurich par la Société suisse des commerçants (2 semaines).

La plupart des auditeurs des cours qui précèdent étaient au bénéfice de bourses fédérales.

Des *bourses* d'un montant de fr. 23 075 ont été accordées :

a) à des élèves pauvres (80) des classes supérieures des écoles de commerce ;

b) à 2 élèves diplômés pour favoriser leur placement à l'étranger ;

c) à 15 étudiants des hautes écoles commerciales ;

d) à 63 maîtres pour voyages d'études à l'étranger et pour leur participation à des cours de vacances en Suisse et à l'étranger.

Pour toutes les autres prestations financières de la Confédération, voir la partie statistique.

IX. Avancement de l'enseignement de la gymnastique et de l'instruction militaire préparatoire.

1. *Enseignement de la gymnastique.*

Le Conseil fédéral a décidé, le 30 août 1901, que, dans les rapports annuels des cantons sur l'état et la marche de la gymnastique dans les écoles (ordonnance du 16 avril 1883), la statistique ne serait plus établie annuellement, mais seulement tous les cinq ans, pour la première fois en 1905. Les autres années, il n'est fait usage que d'un formulaire de rapport simplifié. Ce n'est donc qu'en 1910 qu'il sera possible de fournir un rapport détaillé sur cette branche d'enseignement populaire si importante pour notre armée.

Il y a eu en 1908 deux *cours pour maîtres de gymnastique*, à Zurich et à Berne, organisés par la Société fédérale de gymnastique et dont la Confédération a supporté les frais.

Il ressort des rapports des cantons que la gymnastique y fait des progrès, bien que lentement. Des *cours de maîtres de gymnastique* ont eu lieu dans les cantons de Lucerne, Vaud, Grisons, St-Gall (9), Soleure, Fribourg, Glaris; quelques cantons développent les connaissances des instituteurs en gymnastique en subventionnant des sociétés cantonales de maîtres de gymnastique ou en faisant instruire d'une façon spéciale les candidats instituteurs.

Les *examens de gymnastique* et les *inspections* se font également de façons très diverses: tandis que dans la plupart des cantons, les deux se combinent avec les examens ou les inspections ordinaires, d'autres ont des examens et des inspections spéciaux de gymnastique (notamment Argovie); d'autres encore font très peu dans ce domaine.

Enfin, plusieurs cantons encouragent souvent par de fortes subventions la *construction de halles de gymnastique, l'installation de places de gymnastique, l'acquisition d'engins* et allouent des subsides aux instituteurs qui prennent part à des cours de gymnastique, ainsi qu'aux sociétés et aux fêtes de gymnastique.

2. *Corps de cadets.*

En 1900, il existait 55 corps de cadets dans 15 cantons, avec un effectif de 7 187 cadets. Ont eu droit au subside fédéral de fr. 5 :

1re classe de tir :	2042	cadets
2me » » » :	1420	»
3me » » » :	214	»
total :	3676	cadets, soit fr. 18 380.

3. *Instruction militaire préparatoire.*

Les cours d'instruction militaire préparatoire ont encore suivi, en 1908, le programme du 28 juin 1906, attendu qu'il n'était pas possible de rédiger avant le commencement des cours l'ordonnance mettant à exécution les articles 102 à 104 de la nouvelle organisation militaire. L'augmentation du nombre des élèves prévue au budget de 1908 s'est réalisée ; en particulier, l'instruction de la gymnastique ou l'instruction préparatoire sans armes, organisée dans des sections spéciales par les sociétés de gymnastique, a gagné en étendue.

Les cours, avec et sans armes, étaient organisés dans seize cantons et suivis par 10 950 élèves, contre 8661 en 1907.

Aux cantons d'Appenzell, de St-Gall et de Thurgovie, dans lesquels les sociétés cantonales de gymnastique avaient, en 1907 déjà, pris en mains l'organisation et la mise à exécution de cours de gymnastique, sont venus s'ajouter, en 1908, ceux de Schaffhouse et des Grisons, avec des cours du même genre. Les élèves des écoles normales des cantons des Grisons et de Saint-Gall se sont organisés en sections d'instruction préparatoire et ont obtenu d'excellents résultats reconnus par les inspecteurs.

X. **Expositions scolaires permanentes.**

Le tableau suivant donne un aperçu statistique de la situation économique et de l'activité des six expositions scolaires permanentes :

1908	Zurich	Berne	Lucerne	Fribourg	Neuchâtel	Lausanne
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Subsides des cantons et des communes	11 551,35	16 839,50	1 000,—	4 347,20	2 165,30	2 100,—
Subvention fédérale	4 900,—	5 420,—	1 000,—	3 000,—	2 500,—	3 000,—
Recettes	16 451,35	22 259,50	2 000,—	7 518,94	4 665,30	5 100,—
Dépenses . . .	16 783,34	23 353,31	2 141,46	7 821,58	4 665,30	4 724,09
Soldes	—331,99	—1 093,81	—141,46	— 302,64	—	+ 375,91
Valeur d'inventaire .	88 000, —	105 497,53	7 216,—	87 596,41	43 900,—	37 534,45
Visites	10 231,—	6 087,—	412,—	4 458,—	705,—	234,—
Objets prêtés . .	10 955,—	29 404,—	12,—	4 338,—	1 869,—	—

Voici quelques renseignements sur la marche de chacun de ces musées pédagogiques :

Exposition scolaire (Pestalozzianum) de Zurich. Le service des prêts a pris beaucoup d'extension. La salle de lecture ne contient pas moins de 58 revues pédagogiques et industrielles. Plusieurs expositions spéciales ont été organisées. La société du Pestalozzianum comprend 872 membres; 76 communes et corporations lui ont alloué des subventions.

Exposition scolaire de Berne. La société fondée dans le but de soutenir cet établissement compte 1000 membres payants. Celui-ci, très à son aise dans ses nouveaux locaux, depuis 1907, a organisé trois expositions spéciales.

Exposition scolaire de Lucerne. Les autorités ont mis deux nouveaux locaux à sa disposition, de sorte qu'elle en dispose maintenant de 4. Le corps enseignant lucernois fait preuve d'un grand intérêt pour l'établissement en question. Celui-ci a publié son premier catalogue alphabétique et l'a remis à chaque membre du corps enseignant.

Exposition scolaire de Fribourg (musée pédagogique). Elle est installée au 2me étage du nouveau bâtiment des postes et télégraphes et se développe lentement, mais sûrement. En 1908, elle a reçu un grand nombre d'ouvrages traitant surtout des méthodes américaines, en particulier des manuels des écoles catholiques d'Amérique. Lors de sa fondation, l'expo-

sition scolaire de Fribourg a du reste reçu comme mission particulière de réunir les manuels en usage dans les écoles catholiques. Le service des prêts s'étend à toute la Suisse romande, surtout aux cantons du Valais, de Genève, au Jura ainsi qu'au canton de St-Gall.

Musée scolaire de Lausanne. Les commandes de matériel et de manuels ont été plus nombreuses que l'année précédente. Souvent, des délégués de communes ont visité le musée dans ce but. Les demandes de matériel d'intuition ont surtout augmenté et causé un surcroît de travail. Comme par le passé, il était mis en circulation dans les écoles. Au début du semestre d'hiver, le Département de l'instruction publique a désigné dans une circulaire les collections mises en circulation. Le catalogue de la bibliothèque a été envoyé aux autorités scolaires et au corps enseignant. Le catalogue des collections est à l'impression.

Exposition scolaire de Neuchâtel. La revision de l'inventaire a été terminée; le catalogue complet paraîtra prochainement. L'exposition scolaire est ouverte deux fois par semaine, chaque fois pendant deux heures, sous la surveillance de deux membres de la commission. Ceux-ci sont chargés du service de la bibliothèque et fournissent tous les renseignements demandés. Un bulletin mensuel, envoyé aux membres du corps enseignant, renseigne sur tous les achats et enrichissements des collections.

XI. **Fondation Berset-Müller.**

La fondation Berset-Müller comptait 13 pensionnaires, un de plus que l'année précédente. Une pensionnaire morte en janvier a été remplacée, en mars, par une ancienne institutrice. Une autre pensionnaire a dû être internée au mois de mars dans un établissement d'aliénés et s'y trouvait encore à la fin de l'année. Les dépenses se sont élevées à fr. 15 909.41.

Cantons		Subvention totale	Création de nouvelles classes	Construction et transformation de maisons d'école	Installation de locaux et de préaux de gymnastique ; acquisition d'engins	Instruction du corps enseignant ; construction de bâtiments pour écoles normales	Augmentation des traitements d'instituteurs et création ou améliorations de pensions de retraite	Acquisition de mobilier et de matériel scolaire	Distributions aux élèves de matériel et de manuels scolaires	Secours en aliments et en vêtements aux élèves pauvres	Education des enfants faibles d'esprit
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Zurich	1903	258621.60	—.—	258521.60	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		10000.—	78000.—	2000.—	—.—	168621.60	—.—	—.—	—.—	—.—
	1905		10000.—	77412.—	—.—	—.—	161209.60	—.—	—.—	9000.—	1000.—
	1906		20000.—	28000.—	9000.—	—.—	192291.60	—.—	—.—	9330.—	—.—
	1907		—.—	12000.—	20000.—	—.—	216621.60	—.—	—.—	10000.—	—.—
	1908		15000.—	18000.—	2000.—	—.—	213621.60	—.—	—.—	10000.—	—.—
Berne	1903	353659.80	—.—	99615.51	—.—	33489.29	161810.—	—.—	—.—	28745.—	30000.—
	1904		2240.—	12281.90	1060.—	60000.—	180754.—	11650.—	2550.—	82893.90	230.—
	1905		1690.—	5116.—	497.50	60000.—	189222.35	13931.30	2877.60	80205.05	120.—
	1906	353629.80	360.—	6880.—	797.—	60000.—	191628.35	9633.65	3571.85	80638.95	120.—
	1907	353659.80	2990.—	8651.—	1440.—	60000.—	191179.45	4163.—	4664.—	80387.35	185.—
	1908		2905.—	2185.—	1225.—	60000.—	193064.70	7659.—	5776.—	80595.10	250.—
Lucerne	1903	87911.40	—.—	55000.—	—.—	9000.—	23911.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		3497.69	27000.—	—.—	11300.—	15401.06	2712.65	—.—	3000.—	25000.—
	1905		1136.40	17000.—	—.—	—.—	38775.—	3000.—	—.—	3000.—	25000.—
	1906		3000.—	17000.—	—.—	—.—	39941.40	—.—	—.—	2970.—	25000.—
	1907		3198.40	17000.—	—.—	—.—	39713.—	—.—	—.—	3000.—	25000.—
	1908		5901.40	20000.—	—.—	—.—	48910.—	3000.—	—.—	3000.—	7100.—
Uri	1903	[1] 15760.—	—.—	3940.—	—.—	—.—	3940.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		470.—	5095.—	—.—	—.—	6405.—	2225.—	619.—	821.—	125.—
	1905		—.—	4934.80	—.—	—.—	7075.—	2656.70	272.30	821.20	—.—
	1906		58.—	4469.20	543.74	—.—	7050.40	1848.76	953.70	836.20	—.—
	1907		758.—	3409.45	1300.—	—.—	6660.40	252.95	2247.45	1031.75	100.—
	1908		1508.—	5110.76	—.—	—.—	6903.60	176.20	1186.43	875.01	—.—
Schwytz	1903	44308.—	2354.—	11310.18	2205.78	3799.10	17613.—	5629.28	558.94	672.72	165.—
	1904	43831.60	1612.—	9966.33	1757.25	3800.—	19486.55	4559.55	1026.79	1493.13	130.—
	1905	44308.—	4029.—	10397.50	1100.—	1800.—	21256.—	2547.10	1589.58	1588.82	—.—
	1906		5859.30	6447.50	66.—	4300.—	22042.20	2247.88	1792.48	1552.64	—.—
	1907		9020.50	5735.85	44.50	1800.—	23558.50	1193.40	1280.83	1674.42	—.—
	1908		7424.35	3846.75	—.—	4300.—	24432.10	1305.85	1437.54	1561.41	—.—

[1] Fr. 7880 sans détermination de but.

Unterwald-le-Haut	1903	12208.—	—.—	3224.36	—.—	—.—	6810.—	1441.88	—.—	731.76	—.—
	1904		200.—	2862.—	1200.—	944.—	5246.40	1695.60	—.—	—.—	60.—
	1905		287.40	1462.—	826.25	1210.40	6814.80	1023.15	—.—	274.—	310.—
	1906		485.—	1187.—	500.—	950.—	8156.20	110.40	260.40	459.—	100.—
	1907		285.—	2216.—	—.—	650.—	7986.20	210.40	560.40	200.—	100.—
	1908		—.—	2501.—	—.—	850.—	8189.20	207.40	360.40	—.—	100.—
Unterwald-le-Bas	1903	10456.—	724.—	5105.30	2032.15	—.—	1000.—	1025.75	85.50	483.30	—.—
	1904		1756.90	5642.15	11.60	—.—	1150.—	856.75	50.—	988.60	—.—
	1905		1380.—	5714.50	—.—	—.—	1740.—	783.50	—.—	838.—	—.—
	1906		2940.50	3825.80	130.—	—.—	2501.—	543.70	67.—	448.—	—.—
	1907		2291.50	3784.50	31.50	—.—	3251.—	704.—	227.50	166.—	—.—
	1908		1946.50	4931.—	—.—	—.—	3082.—	98.60	85.50	312.40	—.—
Glaris	1903	19409.40	—.—	4197.20	6000.—	—.—	3100.—	2800.—	2312.20	—.—	1000.—
	1904		—.—	—.—	410.—	—.—	11200.—	2095.20	5704.20	—.—	—.—
	1905		—.—	—.—	—.—	—.—	16050.—	—.—	3359.40	—.—	—.—
	1906		—.—	—.—	—.—	—.—	16018.—	—.—	3391.40	—.—	—.—
	1907		—.—	—.—	—.—	—.—	15140.—	—.—	4269.40	—.—	—.—
	1908		—.—	—.—	—.—	—.—	15415.—	—.—	3994.40	—.—	—.—
Zoug	1903	15055.80	—.—	480.—	—.—	—.—	14133.40	360.80	—.—	81.60	—.—
	1904		—.—	5132.05	1208.60	—.—	3070.30	1242.30	2110.65	1887.—	404.90
	1905		—.—	579.85	1553.73	—.—	6290.—	1164.71	1728.96	2953.55	785.—
	1906		350.—	922.08	1865.60	40.—	5762.50	844.96	1854.26	2722.14	694.26
	1907		200.—	1613.65	—.—	—.—	6177.90	2411.58	1150.20	2584.73	914.74
	1908		—.—	2451.23	159.48	—.—	5702.90	2805.57	358.69	895.43	2682.50
Fribourg	1903	76770.60	—.—	37590.—	—.—	4000.—	31680.60	3500.—	—.—	—.—	—.—
	1904		—.—	37053.25	—.—	2882.—	33371.35	1894.—	70.—	—.—	1500.—
	1905		—.—	38703.90	—.—	2600.—	31685.25	1090.80	653.55	—.—	2037.10
	1906		—.—	66384.15	—.—	2350.—	4300.—	274.—	862.45	—.—	2600.—
	1907		—.—	50955.—	1667.95	9777.13	7983.52	1349.05	93.50	1344.45	2600.—
	1908		—.—	57223.60	—.—	6559.50	7500.—	2201.20	493.30	100.—	2693.—
Soleure	1903	60457.20	—.—	—.—	—.—	—.—	60457.20	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		2663.85	3893.70	2608.25	—.—	28119.65	10879.85	—.—	12034.80	257.10
	1905		5239.15	1583.80	2696.80	—.—	29605.55	9497.95	—.—	11756.65	77.30
	1906		2655.35	1917.60	2171.85	—.—	33165.30	8513.40	—.—	11845.70	188.—
	1907		2563.20	2155.50	1136.05	—.—	34561.60	7446.95	—.—	12322.60	271.30
	1908		2358.—	2000.10	1129.75	—.—	34739.50	7078.65	—.—	12732.60	418.60

Cantons		Subvention totale	Création de nouvelles classes	Construction et transformation de maisons d'école	Installation de locaux et de préaux de gymnastique ; acquisition d'engins	Instruction du corps enseignant ; construction de bâtiments pour écoles normales	Augmentation des traitements d'instituteurs et création ou améliorations de pensions de retraite	Acquisition de mobilier et de matériel scolaire	Distribution aux élèves de matériel et de manuels scolaires	Secours en aliments et en vêtements aux élèves pauvres	Education des enfants faibles d'esprit
		Fr.	Fr.	Fr	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr
Bâle-Ville	1903	67336.20	—.—	67336.20	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		—.—	348.20	—.—	1800.—	45120.—	—.—	—.—	17068.—	3000.—
	1905		—.—	—.—	—.—	1800.—	39700.20	—.—	—.—	22836.—	3000.—
	1906		—.—	—.—	—.—	2000.—	39900.—	—.—	—.—	25436.20	—.—
	1907		—.—	—.—	—.—	2500.—	32186.—	—.—	—.—	32650.20	—.—
	1908		—.—	—.—	—.—	2500.—	27500.—	—.—	—.—	37336.20	—.—
Bâle-Campagne	1903	41098.20	—.—	—.—	—.—	—.—	41098.20	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		8275.—	2000.—	—.—	—.—	24655.70	—.—	—.—	6167.50	—.—
	1905		2150.—	7200.—	—.—	—.—	25583.50	—.—	—.—	6164.70	—.—
	1906		4800.—	5000.—	—.—	—.—	25150.20	—.—	—.—	6148.—	—.—
	1907		9750.—	—.—	—.—	—.—	25454.—	—.—	—.—	5894.20	—.—
	1908		9500.—	—.—	—.—	—.—	26018.50	—.—	—.—	6152.—	—.—
Schaffhouse	1903	[1] 24908.40	—.—	15000.—	—.—	—.—	4000.—	—.—	—.—	4000.—	—.—
	1904		—.—	5000.—	—.—	—.—	19908.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1905		—.—	—.—	—.—	400.—	24105.60	—.—	—.—	—.—	402.80
	1906		—.—	500.—	—.—	1433.30	15975.10	—.—	—.—	—.—	7000.—
	1907		—.—	—.—	—.—	599.95	19308.45	—.—	—.—	—.—	—.—
	1908		—.—	—.—	—.—	1908.40	23000.—	—.—	—.—	—.—	—.—
Appenzell-Rh. Ext.	1903	33168.60	—.—	4000.—	—.—	—.—	11168.60	16000.—	—.—	—.—	2000.—
	1904		—.—	14902.—	938.—	—.—	9505.60	2109.—	3049.—	300.—	2365.—
	1905		—.—	15207.—	498.—	1837.50	5958.60	3683.50	2941.—	607.—	2436.—
	1906		1000.—	13000.—	506.—	3150.—	5587.80	2819.80	3692.—	869.—	2544.—
	1907		2000.—	8909.—	2335.—	—.—	5492.10	5947.50	4114.—	1419.—	2952.—
	1908		2875.—	5902.—	1045.—	—.—	6550.—	7127.60	4229.—	1581.—	3859.—
Appenzel-Rh. Int.	1903	10799.20	1500.—	—.—	—.—	—.—	5600.—	49.20	2000.—	—.—	2000.—
	1904	10718.63	—.—	1150.—	—.—	—.—	5600.—	49.20	1919.43	—.—	2000.—
	1905	10799.20	900.—	1599.20	1000.—	—.—	6300.—	200.—	800.—	—.—	—.—
	1906		650.—	—.—	25.—	300.—	5400.—	1100.—	—.—	—.—	3324.20
	1907		600.—	—.—	—.—	300.—	5650.—	—.—	1300.—	—.—	2949.20
	1908		400.—	—.—	—.—	300.—	6003.20	—.—	1496.—	—.—	2600.—

[1] Fr. 1908 40 sans détermination de but.

Saint-Gall	1903	150171.—	—.—	48081.40	—.—	—.—	101889.60	200.—	—.—	—.—	—.—
	1904	150069.—	6200.—	73390.—	—.—	10512.—	30034.—	7598.—	3900.—	3906.75	14528.25
	1905	150171.—	4050.—	78998.25	—.—	10512.—	45051.—	—.—	4176.—	—.—	7383.75
	1906		8309.25	54492.50	1375.—	10512.—	52061.50	1695.—	3000.—	4910.—	13815.75
	1907		8556.—	51150.—	698.—	10512.—	53579.50	4196.50	3000.—	5177.—	13302.—
	1908		8000.—	49366.—	784.50	10512.—	54618.—	2409.50	6346.—	9012.—	9123.—
Grisons	1903	83616.—	—.—	52750.08	642.74	—.—	—.—	8193.06	13188.—	8842.12	—.—
	1904		—.—	11051.—	200.—	150.—	52886.90	13605.30	568.—	5154.80	—.—
	1905		—.—	11421.60	387.20	1438.25	53422.75	3609.20	8207.—	5130.—	—.—
	1906		—.—	9400.—	2800.—	1367.15	53333.85	3615.—	8100.—	5000.—	—.—
	1907		—.—	10201.—	1799.—	—.—	55356.75	7770.—	3489.25	5000.—	—.—
	1908		—.—	9648.—	2072.—	—.—	55319.35	2820.—	8756.65	5000.—	—.—
Argovie	1903	123898.80	—.—	45000.—	15000.—	—.—	30000.—	17000.—	1000.—	3398.80	3500.—
	1904		275.—	53623.—	5586.—	8550.—	17697.—	14049.30	14571.—	4362.30	5185.20
	1905		—.—	50230.55	7941.—	700.—	25965.—	13294.30	16293.40	5995.55	3479.—
	1906		87.50	52481.10	6816.70	1202.50	26907.50	12197.50	14835.—	5957.50	3413.50
	1907		—.—	41719.70	17035.35	1028.—	27135.—	10256.80	17782.05	5525.60	3416.30
	1908		—.—	46577.60	14370.40	—.—	34319.—	8452.30	11820.50	4889.50	3469.50
Thurgovie	1903	67932.60	—.—	67932.60	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		—.—	18900.—	—.—	4000.—	28200.—	15499.50	1333.10	—.—	—.—
	1905		800.—	29200.—	—.—	—.—	19830.—	—.—	18102.60	—.—	—.—
	1906		1900.—	27200.—	—.—	—.—	18930.—	—.—	16534.30	3329.30	39.—
	1907		700.—	22468.10	—.—	—.—	22964.50	15977.70	5578.80	100.—	143.50
	1908		900.—	25002.60	—.—	—.—	23340.65	—.—	18523.85	100.—	65.50
Tessin	1903	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		—.—	—.—	—.—	—.—	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1905		—.—	—.—	—.—	—.—	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1906		—.—	—.—	—.—	—.—	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1907		—.—	—.—	—.—	—.—	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1908		—.—	—.—	—.—	—.—	110910.40	—.—	—.—	—.—	—.—
Vaud	1903	168827.40	—.—	168827.40	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		—.—	—.—	—.—	—.—	168827.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1905		—.—	—.—	—.—	—.—	168827.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1906		—.—	—.—	—.—	—.—	168827.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1907		—.—	—.—	—.—	—.—	168827.40	—.—	—.—	—.—	—.—
	1908		—.—	—.—	—.—	—.—	168827.40	—.—	—.—	—.—	—.—

Cantons		Subvention totale	Création de nouvelles classes	Construction et transformation de maisons d'école	Installation de locaux et de préaux de gymnastique ; acquisition d'engins	Instruction du corps enseignant ; construction de bâtiments pour écoles normales	Augmentation des traitements d'instituteurs et création ou améliorations de pensions de retraite	Acquisition de mobilier et de matériel scolaire	Distributions aux élèves de matériel et de manuels scolaires	Secours en aliments et en vêtements aux élèves pauvres	Education des enfants faibles d'esprit
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Valais	1903	91550.40	—.—	20000.—	10000.—	4000.—	27000.—	30000.—	550.40	—.—	—.—
	1904		—.—	36648.35	1380.35	3000.—	25452.50	25069.20	—.—	—.—	—.—
	1905		—.—	26745.48	—.—	3000.—	34181.40	21291.62	6331.90	—.—	—.—
	1906		1585.65	32267.61	2370.37	1191.91	34575.40	14395.76	3332.56	1741.14	89.—
	1907		2550.70	27777.06	1308.10	3000.—	36368.30	12820.50	5138.04	2512.70	75.—
	1908		2547.65	22911.20	3283.40	3000.—	43360.40	9558.25	3930.—	2859.50	100.—
Neuchâtel	1903	75767.40	—.—	—.—	—.—	—.—	72235.40	12820.50	—.—	3532.—	—.—
	1904		—.—	33567.40	—.—	1200.—	35000.—	—.—	—.—	—.—	6000.—
	1905		—.—	14360.75	—.—	8390.—	43466.65	—.—	—.—	9550.—	—.—
	1906		—.—	54376.40	—.—	13297.—	—.—	—.—	—.—	8094.—	—.—
	1907		—.—	53180.60	—.—	12374.80	—.	—.—	—.—	10212.—	—.—
	1908		—.—	50767.40	—.—	14000.—	—.	—.—	—.—	10000.—	1000.—
Genève	1903	79565.40	—.—	79565.40	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—	—.—
	1904		—.—	73780.40	3494.—	290.—	—.—	—.—	—.—	2000.—	—.—
	1905		12450.—	63165.40	740.—	210.—	—.—	—.—	—.—	3000.—	—.—
	1906		59616.35	13000.—	—.—	4949.05	—.—	—.—	—.—	2000.—	—.—
	1907		49103.—	21525.—	700.—	3237.40	—.—	—.—	—.—	5000.—	—.—
	1908		17564.15	44596.80	1009.45	2395.—	5541.35	1658.65	1800.—	5000.—	—.—
Total	1903[1]	2084167.80	4578.—	1047577.23	35880.67	54288.39	727408.—	88150.77	28695.04	47136.30	40665.—
	1904	2083508.83	37190.44	511286.73	21855.05	108428.—	1046623.81	117790.40	37471.17	142077.78	60785.45
	1905	2084167.80	44111.95	461032.58	17240.48	93898.—	1153026.05	77773.83	67333.29	163720.52	46030.95
	1906	2084167.80	113656.90	398750.94	28967.26	107042.—	1080417.10	59839.81	62247.40	174287.77	58927.71
	1907	2084167.80	45463.30	345451.41	49495.45	105779.—	1116065.57	74700.33	54895.42	186201.80	57012.04
	1908	2084740.10	78830.05	373021.04	27078.98	106324.90	1146868.85	56558.77	70594.26	192001.95	33461.10

[1] Fr. 9788.40 sans détermination de but.

XII. Application de l'article 27 de la Constitution et de la loi fédérale du 25 juin 1903, promulguée en exécution de cet article, concernant la subvention de l'école primaire.

La subvention fédérale a été versée à tous les cantons sans aucune réduction, soit intégralement telle qu'elle est fixée par la loi. Le tableau qui précède indique les sommes affectées par chaque canton aux divers buts prévus par l'article 2 de la loi, depuis 1903.

XIII. Divers.

La Commission des ouvrages pour la jeunesse, instituée par la *Société suisse des instituteurs,* a publié, à Pâques 1908, son trente et unième fascicule des *Instructions aux parents, instituteurs et comités de bibliothèques, concernant les ouvrages pour la jeunesse.* Elle a fait paraître, à Noël, un deuxième petit volume des *Récits d'écrivains suisses contemporains,* dont trois mille exemplaires ont été vendus en Suisse. Elle a enfin fait paraître dans des suppléments du *Journal des instituteurs suisses* (*Schweizerische Lehrerzeitung*), des comptes rendus bibliographiques d'une centaine de publications nouvelles, destinées à la jeunesse. Le catalogue soigneusement revu des ouvrages pour la jeunesse a été répandu en trois mille exemplaires dans la Suisse allemande.

La *Commission de la Société pédagogique de la Suisse romande* a publié, jusqu'à présent, chaque fois en décembre, un fascicule de comptes rendus bibliographiques, destiné aux parents, aux maîtres, aux biblothèques populaires. Cette manière de procéder avait le désavantage que les nombreux ouvrages, publiés à la veille des fêtes de l'an, ne pouvaient pas être passés en revue. Pour remédier à cet inconvénient, la Commission a décidé, à titre d'essai, de ne publier son bulletin qu'au mois de mars et de ne faire paraître, en décembre, qu'une liste des ouvrages à recommander. La première en a paru en 1908.

Société suisse des maîtres de gymnastique. Un cours de perfectionnement de maîtres de gymnastique pour jeunes filles a eu lieu à Genève, du 13 avril au 2 mai ; il comptait 31 participants, dont 10 institutrices. Les frais se sont élevés à 1764 fr. 65.

Le cours de perfectionnement pour le degré supérieur, qui devait avoir lieu en automne, à St-Gall, a dû être renvoyé.

L'organe de la Société, les *Feuilles mensuelles de gymnastique scolaire,* a occasionné une dépense de fr. 1850.

La *Conférence suisse pour l'éducation des enfants idiots* est une association libre d'hommes et de femmes ayant à cœur d'améliorer le sort des enfants anormaux et faibles d'esprit. Elle se réunit tous les deux ans dans une des villes suisses pour discuter des questions se rapportant au but qu'elle poursuit. Depuis 1907, la Conférence reçoit un subside fédéral de fr. 1000 pour frais de publication des délibérations. En 1908, fr. 200 ont été affectés aux frais de publication de livres de lecture destinés aux enfants faibles d'esprit.

La *Société suisse d'hygiène scolaire* a touché pour la première fois un subside fédéral de fr. 2000. Il a été affecté à la publication de l'annuaire qui a pour titre : *Revue suisse d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance,* ainsi qu'aux frais du cours d'information qui a eu lieu à Zurich, du 31 août au 12 septembre. La société compte actuellement 750 membres, dont 110 membres collectifs.

Carte murale de la Suisse. La carte murale est toujours très demandée, même de l'étranger. Il en a été fait un nouveau tirage de deux mille exemplaires. Au 31 décembre, il restait un stock de 1803 cartes.

XIV. **Conférence des chefs de départements cantonaux de l'instruction publique.**

La conférence s'est réunie à Berne le 16 juin, et à Sarnen le 22 septembre. Elle a liquidé les affaires courantes (rapport, comptes, crédits, nominations) et s'est occupée de l'aug-

mentation de la subvention fédérale en faveur de l'école primaire, de publications murales ou autres destinées à illustrer l'enseignement de l'histoire et de la géographie de notre pays, de la décoration murale des salles d'école, de l'édition française de l'Annuaire de l'instruction publique en Suisse et de l'atlas scolaire.

Le bureau de la conférence était composé de M. le Dr Ming, conseiller national, à Sarnen, comme président ; de M. le Dr Grieshaber, conseiller national, à Schaffhouse ; de M. Python, député au Conseil des Etats, à Fribourg, et du secrétaire permanent (depuis 1897), M. le Dr Huber, chancelier du canton de Zurich.